

**N°18-09-107**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

**Absents :**

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

**OBJET : FESTIVAL D'ART SINGULIER 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

La Communauté de communes du Pays de Lumbres, en partenariat avec l'association ART\_GROUPE, a organisé un festival d'art singulier en octobre 2016, 2017 et 2018, et propose son renouvellement en 2019.

Il s'agit d'accueillir sur notre territoire pendant 7 jours une quinzaine d'artistes représentant ce courant artistique.

**Dans ce cadre, les artistes s'engagent à :**

- Venir par leurs propres moyens (la CCPL prend en charge une partie des frais de transport)
- Ne pas être rémunérés
- Fournir des œuvres pour une ou plusieurs exposition(s), œuvres placées sous leur responsabilité

- Aller à la rencontre des acteurs du territoire et des écoles, conformément à un planning proposé par les organisateurs : échanges, ateliers, démonstrations, création in situ
- Faire don à la collectivité d'accueil des œuvres créées sur place pour l'événement et/ou dans le cadre des ateliers / démos

**Au programme du festival :**

**Une grande exposition**, dans un lieu central et deux expositions de plus petite taille, du samedi au samedi suivant inclus.

**Démonstrations, rencontres, médiation et ateliers jalonnent ces expos.** Ouvertes à tous, un planning permettra d'accueillir de nombreux groupes de scolaires, de la maternelle au lycée.

**Rencontres / ateliers / démonstrations** seront organisés et planifiés sur l'ensemble du territoire pendant toute cette période, en partenariat avec les acteurs de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. L'idée principale est que les artistes puissent créer des œuvres in situ, sous les yeux des habitants, et pourquoi pas avec eux.

Dans le processus de création des artistes, **la priorité sera donnée aux matériaux de récupération** : organisation de collecte de matériaux ou objets spécifiques... Plus généralement, une **démarche éco-citoyenne** sera adoptée au long du festival. En 2018, tous les supports de communication « papier » sont imprimés sur du papier recyclé.

Il est également proposé de développer au fil de l'année 2019 des actions liées aux arts plastiques et visuels dans le cadre du rachat de la Maison du Papier à Esquerdes. Par exemple : expositions temporaires, projections-débats, ateliers autour de l'imprimerie...

Un dossier de demande de subvention sera déposé mi-octobre auprès du Département, pour un budget prévisionnel global de 20 000 € :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement	2 200,00 €	Département	9 000,00 €
Communication	1 800,00 €	Fonds propres	11 000,00 €
Matériel	3 000,00 €		
Transport	3 600,00 €		
Restauration	5 400,00 €		
Animations, médiation	3 500,00 €		
Frais divers, imprévus	500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>

Le Bureau et la Commission Culture ont émis un avis favorable respectivement les 7 et 18 septembre dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Valider le projet pour une mise en œuvre en 2019,
- Valider l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global 20 000 €,

Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20180924-18-09-107-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2018  
Date de réception préfecture : 28/09/2018

- Autoriser toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Département, Région...),
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet pour une mise en œuvre en 2019,
- **VALIDE** l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global 20 000 €,
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Département, Région...),
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme.

Le Président,

